

[Numéros / 2011 | 3](#)

Cormorans : conséquences dommageables de leur surpopulation

DÉCISION DE JUSTICE

[CAA Lyon, 3ème chambre – N° 09LY02049 – M.B. EARL de l'étang de Galetas – 07 janvier 2011 – C](#) [↗](#)

INDEX

Rubriques

Urbanisme et environnement

TEXTE

Résumé

¹ Les exploitants de pisciculture obtiennent réparation des préjudices causés à leurs élevages par la prolifération des grands cormorans, espèces protégées en tant que victimes d'une rupture d'égalité des citoyens devant les charges publiques.

DROITS D'AUTEUR

CC BY-NC-SA 4.0

[Numéros / 2011 | 3](#)